

## **ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 30 JANVIER 2013**

Ouverture : 20h00

Local : Salle polyvalente

Présence : environ 160 personnes

Présidence de M. Léo FARQUET, Président.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à cette Assemblée. Il excuse les absences de M. le conseiller Stéphane Moix, retenu pour cause de décès dans sa famille, de Mme Isabelle Darioly et de M. Laurent Léger.

Il profite de saluer la présence de la presse écrite présente à cette assemblée et de remercier Télésaxon pour l'excellente collaboration tout au long de l'année.

Il relève avec satisfaction le fait que la Suisse, petit îlot au sein d'un monde en récession, va bien malgré les incessantes attaques dont elle fait l'objet depuis l'étranger. Tout va si bien que l'on doit s'autoflageller :

- Lex Weber
- Loi sur l'aménagement du territoire à voter le 3 mars prochain
- Forces hydrauliques convoitées par la Confédération.

Actuellement, notre canton a besoin de « politiques » forts et de visionnaires pour défendre ses intérêts à Berne. Tous ces éléments portent sérieusement atteintes au lien confédéral. En 1815, le Valais entrait dans la Confédération. Il serait regrettable de devoir y sortir en 2015 !

Il prie de l'excuser d'ores et déjà de ce « coup de gueule » en ouverture de l'Assemblée, mais estime grave que les privilèges patrimoniaux des citoyens soient enlevés par une loi aussi aberrante que la LAT.

Ordre du jour :

1. Protocole de l'Assemblée Primaire du 21 juin 2012
2. Budget 2013
3. Vente du solde des terrains des Bains
4. Achat du CMS et des appartements protégés
5. Impôt sur les droits de mutations
6. Approbation du budget 2013
7. Nomination de l'organe de révision pour la période 2013-2016
8. Planification financière 2013-2016
9. Divers

### **1. PROTOCOLE DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 21 JUIN 2012**

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la Commune, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire.

Soumis au vote, le procès-verbal est approuvé tel que présenté.

## **2. BUDGET 2013**

M. le Vice-Président Roth commente les comptes de fonctionnement de la gestion ordinaire et des services autofinancés.

Il fait un large tour d'horizon des principaux investissements prévus en 2013.

Le budget présente une marge d'autofinancement des comptes ordinaires de Fr. 2'538'600.00, des investissements nets de Fr. 6'879'900.00 et des amortissements de Fr. 2'527'500.00. En ce qui concerne les services autofinancés, la marge d'autofinancement est de Fr. 1'006'200.00, les investissements nets de Fr. 818'800.00 et les amortissements de Fr. 1'006'200.00.

Il évoque :

- la volonté du Conseil d'orienter les subventions actuellement prévues pour la rénovation des façades vers d'autres subventions liées aux énergies renouvelables
- l'anticipation par le Conseil de dépenses importantes liées à l'agrandissement de la STEP
- la situation du Casino et le développement réjouissant de ses activités
- la diminution des abonnés au Télé réseau en raison de la concurrence.

Le Président rapporte sur un entretien qu'il a eu aujourd'hui même avec le directeur de SEIC/TELEDIS concernant le rachat par cette société de nos installations de Télé réseau. Une proposition ferme sera communiquée au Conseil dans le courant du mois de mars. Celle-ci sera soumise ensuite à l'approbation de l'Assemblée Primaire. Il précise que la Commune a déjà négocié la réservation d'un canal spécial pour Télé Saxon.

Il rapporte également sur des discussions qu'il a eues ce jour avec la société Sogaval au sujet du développement du réseau gaz qui pourrait être disponible à Saxon à fin 2014.

Il fait part du projet de construction d'une centrale de chauffage à distance en collaboration avec Groupe E Greenwatt SA et Nestlé Waters SA, dont le but est de pouvoir utiliser la géothermie pour chauffer le Complexe des Sources, puis d'autres bâtiments communaux, comme le Casino ou encore la salle polyvalente.

## **3. VENTE DU SOLDE DES TERRAINS DES BAINS**

Le Président refait l'historique de la construction du Complexe des Sources, le plus grand complexe médico-social du Valais. Il profite de remercier M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay qui a donné un coup de main essentiel à Saxon pour fédérer les lits de la région et les attribuer à l'EMS de Saxon. Il relève que les obligations de la Commune en matière de home pour personnes âgées sont reprises par un groupe privé sans aucun coût pour la Municipalité.

Il donne des renseignements concernant la construction :

- de la clinique avec 4 salles d'opérations, 24 lits hospitaliers, un étage vide pouvant accueillir (sous réserve) un institut centralisé de radiologie (ouverture prévue en décembre 2013 avec début des activités au 01.01.2014),

- de l'hôtel trois étoiles (ouverture prévue en 2015)
- de l'EMS avec 72 ou 96 lits
- d'un mall central avec des surfaces commerciales géré par BOAS (env. 800 m<sup>2</sup>)
- d'une piscine aux dimensions modestes à disposition des populations de Saxon, de Riddes et des écoles
- d'un parking souterrain et de places de parc en suffisance en surface.

Il revient sur les promesses faites par la Commune au Groupe BOAS en ce qui concerne la vente du solde des parcelles situées à l'Est des terrains des Bains (parcelle N° 4544 de 19'410 m<sup>2</sup> au prix de Fr. 160.00/ m<sup>2</sup>), représentant un montant de Fr. 3'105'600.00.

Il rappelle que la Commune a vendu la 1<sup>ère</sup> partie des terrains des Bains au groupe BOAS au prix de Fr. 120.00/m<sup>2</sup> et à Fr. 100.00/m<sup>2</sup> à M. Jean-Daniel Donnet Descartes, tout en bénéficiant de subventions cantonales dans le cadre de l'aide au développement des entreprises (Fr. 15.00/m<sup>2</sup>).

Soumise au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité de l'Assemblée Primaire.

#### **4. ACHAT DU CMS ET DES APPARTEMENTS PROTEGES**

Le Président donne des renseignements concernant la construction du bâtiment du Centre Médico-Social comprenant

- une surface de 380 m<sup>2</sup> pour les bureaux du CMS et des assistantes sociales
- une surface de 317 m<sup>2</sup> à disposition de l'AP2R (Chambre Pupillaire Intercommunale) et pour la tutelle intercommunale,
- une surface de 1225 m<sup>2</sup> pour 17 appartements protégés
- un étage supplémentaire vide de 1019 m<sup>2</sup> pour de besoins futurs de la population.

Il rajoute que les fondations du bâtiment ont été renforcées pour permettant si nécessaire de construire un étage supplémentaire.

Il présente les différentes opérations financières menées avec le Groupe BOAS, notamment en ce qui concerne :

- L'acquisition du home "les Floralties" avec les participations financières de BOAS et de la Commune de Riddes
- Le rachat du CMS au groupe BOAS, au prix du coût de construction estimé par les architectes Debons à Fr. 2'314'737.00, avec une plus-value pour l'étage supplémentaire de Fr. 677'160.00
- Le rachat de 17 appartements protégés au Groupe BOAS, au prix du coût de construction estimé par les architectes Debons à Fr. 4'068'886.00
- Les subventions acquises (Fr. 148'160.00) et celles restant à négocier avec le Canton (Fr. 157'890.00)
- Les participations des Communes de Saxon (Fr. 500'000.00) et de Riddes (Fr. 200'000.00) au mall et à la piscine qui doivent encore faire l'objet de négociations.

Le résultat comptable de l'ensemble de ces opérations, pour autant que les derniers accords avec la Commune de Riddes concernant sa participation au mall/piscine et les démarches liées à l'octroi du solde des subventions cantonales puissent aboutir, fait apparaître un manco de financement d'environ 2.3 mios. En contrepartie, la Commune sera propriétaire en plus du bâtiment du CMS, de l'immeuble des Floralies et des terrains à construire situés autour du home (2639 m<sup>2</sup>).

Il rappelle que selon les actes signés avec le Groupe BOAS, il avait été convenu que la Commune de Saxon pourrait opter pour l'acquisition de tout ou partie de l'immeuble construit sur le DDP N° 8482. Le prix de vente dudit immeuble correspondra à son prix de revient, le Groupe BOAS acceptant de présenter à la Commune, à livres ouverts, le décompte constructif de l'immeuble ainsi que tous les justificatifs y relatifs.

Le Président précise que le loyer facturé au CMS (calculé sur la base du nombre d'habitants de la région) est limité actuellement à Fr. 52'000.00. La Commune de Saxon devra fixer des loyers raisonnables pour les locaux loués à l'AP2R et à la Tutelle Intercommunale. Ces locations n'atteindront pas tout à fait le rendement prévu dans le cadre des locations des 17 appartements protégés au Groupe BOAS calculées au taux de 5,5% sur le coût de construction.

Le Président rajoute que les appartements protégés seront gérés par le Groupe BOAS.

Comme l'encaissement par la Commune des recettes provenant de la vente des terrains des Bains est échelonné dans le temps, le Président propose à l'Assemblée Primaire d'autoriser le Conseil à emprunter un montant de Fr. 7 mios pour l'acquisition du bâtiment du CMS et des appartements protégés.

Le Conseil s'engage irrévocablement à utiliser ces fonds de manière temporaire (crédit relais) c'est-à-dire jusqu'à ce que tous les montants issus de la vente des terrains des Bains auront été encaissés et portés en déduction de cet emprunt.

Soumises au vote, la proposition prévoyant l'acquisition par la Commune du bâtiment du CMS et des appartements protégés construits par le Groupe BOAS sur les terrains des Bains ainsi que la demande d'autorisation d'emprunter un montant de Fr. 7 mios pour financer l'ensemble du projet sont acceptées par l'Assemblée Primaire à l'unanimité, moins une abstention.

## **5. IMPOT SUR LES DROITS DE MUTATIONS**

Le Président fait savoir que le Grand Conseil a introduit une nouvelle loi prévoyant la perception par l'Etat d'un impôt sur les mutations, les gages immobiliers et les enregistrements. Cet impôt est significatif pour tout acte d'une valeur de plus de Fr. 600'000.00. Sont exemptés notamment de cet impôt, les actes portant sur des transferts de propriété en ligne directe.

Selon l'art. 15 de cette loi, les communes peuvent percevoir, dès 2013, un impôt additionnel qui ne doit pas excéder le 50% des droits de mutations cantonaux.

Dans la mesure du possible, le Conseil communal ne veut pas augmenter les impôts directs. Il a choisi d'intervenir sur la parafiscalité en introduisant un nouvel impôt additionnel de 30% des droits de mutations cantonaux. Cet impôt sera encaissé en totalité par le Canton. La part communale, soit environ Fr. 125'000.00 de recettes supplémentaires portées au budget 2013, sera restituée en fin d'année à la Municipalité.

Aucune question n'étant posée, le Président soumet au vote le nouveau règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels.

Celui-ci est approuvé par l'Assemblée Primaire à l'unanimité, moins une abstention.

## **6. APPROBATION DU BUDGET 2013**

Aucune question n'étant posée, le Président soumet le budget à l'approbation de l'Assemblée Primaire, laquelle l'adopte à l'unanimité, moins une abstention.

## **7. NOMINATION DE L'ORGANE DE REVISION POUR LA PERIODE 2013-2016**

Le Président fait savoir que selon les dispositions de la Loi sur les Communes, le réviseur des comptes est nommé par l'Assemblée Primaire pour la période législative.

Compte tenu du fait que M. Eric Woirin a fait valoir son droit à la retraite, le Conseil communal propose à l'Assemblée de nommer la Fiduciaire Dini & Chappot SA, active depuis 40 ans à Martigny et depuis près de 2 ans à Saxon, celle-ci étant la seule fiduciaire de Saxon remplissant les conditions pour contrôler les comptes d'une collectivité publique.

Soumise au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité de l'Assemblée, moins une abstention.

## **8. PLANIFICATION FINANCIERE 2013-2016**

M. le Vice Président Roth commente le planning financier et relève les éléments essentiels suivants :

- Concentration des principaux investissements en début de période législative
- Déclaration d'intention du Conseil en relation avec les travaux liés à l'agrandissement de la STEP
- Important effort financier de la Commune dans le cadre de la construction du CO Fully-Saxon

Le Président relève que la marge d'autofinancement des comptes ordinaires d'env. 2.5 mios provient essentiellement du montant de la péréquation financière octroyée par le Canton. La vente du Télecable et de quelques parcelles situées en zone à bâtir devrait contribuer à améliorer ou à stabiliser la situation financière de la Commune.

## 9. DIVERS

Le Président profite de l'occasion pour donner des informations sur le fonctionnement de l'éolienne de Charrat. Il fait savoir que la modification de notre plan de zones concernant le futur parc éolien de la région sera mise à l'enquête publique en principe dans le courant des mois de mars ou avril 2013.

Il informe de la mise à l'enquête publique des parois antibruit par les CFF. Ce projet ne donne pas entière satisfaction au Conseil communal, raison pour laquelle il va émettre des réserves au sujet de la paroi construite au Sud des voies CFF.

Il rajoute que la Commune de Saxon est satisfaite avec le projet de mise en place de parois antibruit le long de l'autoroute A9. Les travaux devraient débuter en 2017.

Il relève le projet aberrant de modification de la signalisation prévue par le Canton sur la route cantonale RCT9 (60km/h depuis la sortie de Charrat jusqu'au rond-point Landi). Il invite la population à suivre l'évolution de ce dossier, étant donné que suite à une erreur, une correction de cette décision devrait être publiée prochainement dans le Bulletin Officiel.

Il informe de la prochaine mise à l'enquête publique par la Commune de la démolition des vétustes bâtiments situés derrière le Casino.

Répondant à une question de **M. Jean-Charles Bruchez**, le Président confirme que la Commune de Saxon n'a pas trop de souci à se faire concernant la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône, étant donné que notre village est protégé par la digue naturelle de l'autoroute A9. Le seul risque peut provenir de la rupture des digues à la hauteur de la Commune de Riddes avec possibilité d'inondation de la plaine avec une hauteur maximale de l'eau estimée à 2.00 m. La Commune de Saxon est intervenue dans ce dossier uniquement par solidarité avec les communes voisines concernées par Rhône 3.

A la suite d'une remarque de **Mme Ana Burnier**, le Président précise que M. le conseiller Schroeter, en charge du dicastère de la « Sécurité », a été chargé par le Conseil de faire mettre en ordre les parcelles longeant la route cantonale à l'Ouest du Village.

Aucune autre question n'étant posée, le Président remercie les membres présents, leur souhaite ses bons vœux pour l'année nouvelle et les invite à partager le verre de l'amitié.

Le Président clôt la séance à 21h50

Le Président :

Léo Farquet

Le Secrétaire :

Daniel Felley